



1164

24

1164 – CPR – ESL 019

Déclaration des Performances
N°ESL 019

1. Code d'identification unique du produit type : **Elément de structure linéaire en béton.**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction : **Elément de structure linéaire en béton** - date de fabrication : **voir marquage produit.**
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : **planchers et ossatures en béton.**
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant : **GUIBOUT MATERIAUX, La Brindossière 61600 MAGNY LE DESERT.**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire : **non applicable.**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction : **2+.**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **le CERIB, organisme notifié n° 1164 a réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+, a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production n° 1164 – CPR – ESL 019**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **non applicable.**
9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Résistance à la compression du béton	25 ; 35 ; 40 MPa	EN 13225 :2004
Résistance ultime à la traction et limite d'élasticité en traction des aciers	Aciers pour le béton armé : Rm = 515N/mm ² Re = 500N/mm ²	
Résistance mécanique (par calcul)	Voir dispositions constructives	
Résistance au feu (pour la capacité portante)		
Durabilité vis-à-vis de la corrosion	XC3, XC4, XD1 et XF1	
Dispositions constructives	Voir documentation technique	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarés indiqués au point 9.

La présente déclaration est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Flers, le 12 octobre 2015.

Révision n°2 : 22 Mars 2024.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

François GUIBOUT
PDG